

ENGAGEMENTS INDIVIDUELS DE VINCI DANS *act4nature*

Vinci conçoit, finance, construit et exploite des infrastructures de transport et des équipements publics qui contribuent à l'amélioration de la vie quotidienne et à la mobilité de chacun.

Les activités des entreprises du groupe ont cependant des impacts sur les milieux naturels qui doivent être pris en compte dès la conception des bâtiments et infrastructures.

La préservation de la biodiversité est un enjeu totalement intégré aux métiers de Vinci, notamment dans l'exploitation des carrières, des infrastructures de transports ou dans l'entretien des bâtiments.

Le groupe s'est par ailleurs engagé formellement au titre de la Stratégie Nationale pour la Biodiversité (SNB) depuis 2012. La préservation de la biodiversité au sein des activités de Vinci nécessite une adaptation des méthodes et processus, sur la totalité du cycle de vie des infrastructures et des ensembles bâtis. Cet engagement est porté par un réseau d'experts internes et de partenaires externes, comme la LPO ou le Muséum National d'Histoire Naturelle. Il s'applique en France comme à l'international.

Notre engagement pour les années à venir tient en 5 actions

Action 1

Améliorer l'état des connaissances en termes de biodiversité.

La prise en compte de la préservation de la biodiversité est totalement intégrée au sein des sociétés du groupe, qui conduisent des inventaires et diagnostics écologiques, de manière réglementaire mais aussi volontaire.

De plus, Vinci participe depuis 10 ans aux travaux de recherche fondamentale et appliquée menés sur le sujet par AgroParistech dans le cadre de la Chaire Eco-conception des infrastructures et des ensembles bâtis.

■ Vinci s'engage à :

- Participer à l'expérimentation de nouvelles méthodes d'inventaires et de suivi des espèces et des milieux dans le cadre des opérations de restauration écologiques engagées (mesures compensatoires, de réduction, etc.)

- Suivre les indicateurs liés aux enjeux de biodiversité développés spécifiquement au sein des activités Vinci, les consolider pour toutes les filiales du groupe et se fixer des

objectifs pluriannuels, en France, comme pour les activités internationales. Partager les indicateurs développés au sein des métiers, comme l'indicateur IQE développé dans les activités de carrières d'Eurovia

- Poursuivre la réactualisation et la rédaction des retours d'expérience des bonnes pratiques au sein du groupe, notamment sur les projets à l'international

- Accompagner et développer les travaux de la Chaire d'écoconception Vinci – ParisTech sur la prise en compte de la biodiversité dans les projets d'aménagement, menés par Agro Paristech, notamment sur les travaux liés à la compensation écologique, la biodiversité en ville et l'agriculture urbaine.

Action 2

Contribuer à la diffusion des connaissances et des bonnes pratiques en matière de préservation de la biodiversité.

Vinci investit dans la transmission des retours d'expérience et des connaissances au sein du groupe et du secteur.

■ Vinci s'engage à :

- Intégrer les données naturalistes collectées dans le cadre de projets d'aménagements dans les bases de données publiques en France et à l'étranger

- Diffuser et mutualiser les méthodes d'inventaires et de suivi des espèces et milieux au sein du groupe et auprès de partenaires externes

- Développer l'accueil du public sur les chantiers et infrastructures du groupe autour de sujets spécifiques de préservation de la biodiversité

- Développer et mutualiser les outils de gestion de données internes (ex : création d'un outil d'information géographique répertoriant les parcelles disponibles ou les études et inventaires naturalistes menés par les sociétés de VINCI sur leurs emprises). Porter la réflexion sur les analyses des quantités importantes de données récoltées dans le cadre des suivis de biodiversité autour et au sein des infrastructures (Big Data)

- Poursuivre l'animation de la communauté d'experts en interne (journées techniques, réseau social d'entreprise,

groupes de travail) et la rendre visible afin de pouvoir répondre aux demandes internes et externes sur des questions de biodiversité.

Action 3

Former et sensibiliser l'ensemble des collaborateurs sur le sujet.

Les entreprises de Vinci ont créé de nombreux modules de formation et de sensibilisation sur la préservation de la biodiversité.

■ Vinci s'engage à :

- Poursuivre et développer les formations et actions de sensibilisation à la biodiversité établies dans les entreprises du groupe, à tous les niveaux de management. Développer la formation et la sensibilisation des compagnons sur les méthodes et bonnes pratiques de génie écologique.
- Associer les parties prenantes aux formations et actions de sensibilisation réalisées, sensibiliser les collaborateurs aux spécificités du travail avec les parties prenantes dans le cadre de projets de préservation de la biodiversité.
- Affiner et diffuser la signalétique spécifique aux enjeux de biodiversité sur les chantiers et activités du groupe.

Action 4

Développer de nouvelles solutions afin d'intégrer les enjeux de la biodiversité dans les métiers et activités du groupe.

Les sociétés de Vinci travaillent à l'intégration active des enjeux liés à la biodiversité au sein de leurs activités, ce qui les amène à développer des techniques, des méthodes et des outils spécifiques pour réduire leurs impacts. Ainsi, le développement de la start-up Urbalia (partenariat entre AgroParistech et Vinci), permet d'intégrer la prise en compte de la biodiversité dès la phase de conception dans les projets d'aménagements en milieux urbains et périurbains. Elle permet d'inciter également les clients à réviser les projets d'ensembles bâtis et d'infrastructures afin d'y intégrer des éléments favorables à la biodiversité. Les sociétés du groupe ont également développé leurs compétences en génie écologique, notamment chez Eurovia et chez Vinci Construction Terrassement sous la marque Equo Vivo. Les investissements déployés dans les travaux de requalification des infrastructures contribuent fortement au développement de la filière et des compétences. Ainsi, depuis 2010, ce sont plus de 150 millions d'euros qui ont été investis dans ce domaine par Vinci Autoroutes, devenant ainsi l'un des premiers maîtres d'ouvrage en France en matière de travaux de restauration écologique.

■ Vinci s'engage à :

- Faire connaître ces solutions et développer les moyens de recherche et d'innovation autour de leurs projets. Développer les partenariats autour des offres de génie écologique, notamment avec des entreprises d'insertion et des entreprises innovantes.

- Renforcer les mesures de lutte contre la pollution et notamment la pollution lumineuse dans les infrastructures et bâtiments exploités

- Réduire l'usage des produits phytosanitaires dans les activités de construction comme d'exploitation des entreprises du groupe

- Orienter les relations avec les sous-traitants et fournisseurs autour de mesures en faveur de la biodiversité (fourniture de plants d'origine locale, méthodes de construction et d'assainissement à adapter à certains milieux, etc.).

Action 5

Renforcer les partenariats établis avec les parties prenantes sur le sujet.

Les entreprises du groupe travaillent avec des parties prenantes locales au cours des étapes de conception, de construction et d'exploitation des projets afin d'éviter et de réduire leurs impacts au maximum. Elles participent également à de nombreuses instances de réflexion et de décision sur la biodiversité (FRB, club U2B, CILB, commissions spécialisées au sein de la FNTP, EGF BTP, etc.), permettant d'améliorer ainsi les connaissances et les compétences des entreprises du secteur.

■ Vinci s'engage à :

- Intégrer systématiquement des partenaires extérieurs experts (associations, bureaux d'études, startups, centres d'enseignement et de recherche, etc.) dans la mise en place de mesures favorables à la biodiversité dans les projets.
- Associer ces partenaires aux formations biodiversité déployées dans le groupe afin d'intégrer une culture du dialogue et de la concertation.
- Poursuivre et renforcer la présence dans les groupes de réflexion et réseaux professionnels locaux, nationaux et internationaux, afin d'échanger autour de bonnes pratiques des acteurs de l'aménagement.

Tous ces engagements sont suivis dans le cadre de l'exercice de rapport annuel, soumis à vérification d'un organisme tiers indépendant.



crédit photo : Richard Nourry / Vinci